

PROCES VERBAL

Du CONSEIL FEDERAL (C.F) du 23 novembre 2007

L'an deux mille sept, le vingt trois novembre à 16h15, les membres du Conseil Fédéral de la Fédération Tahitienne de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (FTKAMA), se sont réunis, dans les locaux de ABC DIFFUSION, rue Cook, Papeete.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chacun des membres, de laquelle il résulte que :

Sont présents comme membres du Conseil Fédéral de la FTKAMA :

Monsieur Philippe SAINT VAL
Madame Catherine MARAUAE
Monsieur James BOURINEAU
Monsieur Gilles FORTIA
Monsieur Michel MUTLU
Monsieur Yves PISCIONE
Monsieur Eric GUILLOUX

Sont absents :

Monsieur Michel SOAVE	- non excusé
Monsieur Gilles FORTIA	- non excusé
Monsieur Dominique DAGUENET	- excusé
Madame Marie DELORD	- excusé / Prouration à Yves PISCIONE
Monsieur Christophe AGNIE	- excusé / Prouration à Michel MUTLU
Monsieur Hervé LALLEMANT	- excusé / Prouration à James BOURINEAU

Les membres présents représentent plus du tiers du Conseil Fédéral, en conséquence, le Conseil Fédéral peut valablement délibérer.

Il est rappelé que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Acceptation du projet de nouveau Statut de la FTKAMA**
- **Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire**
- **Audit**
- **Suppression de la BP FTKAMA**
- **Examen du Calendrier**

Un échange de vues a lieu entre les membres du Conseil Fédéral et après délibérations, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

1^{re} résolution :

Le projet est présenté dans son ensemble aux membres du Conseil Fédéral et soumis à leur approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^e résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire est convoqué pour le dimanche 9 décembre 2007 à 8h30 dans les locaux de ABC Diffusion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^e résolution :

Le projet d'Audit est présenté devant les membres du Conseil Fédéral et soumis à leur approbation.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

4^e résolution :

Le problème de la suppression de la Boite Postale inutilisé de la FTKAMA est présenté devant les membres du Conseil Fédéral et soumis à leur approbation.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

5^e résolution :

Le calendrier de la saison 2007/2008 est présenté devant les membres du Conseil Fédéral et soumis à leur approbation. Il est fait état d'un besoin de publicité interne dudit calendrier fédéral. Quelques changements sont apportés au calendrier fédéral.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès verbal qui a été signé par le Président de la FTKAMA ainsi que son secrétaire.

Michel MUTLU

Hervé LALLEMANT

PRESIDENT

SECRETAIRE